



DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Ville de Vincennes

DOSSIER : N° DP 094 080 22 00029
Déposé le : **07/02/2022**
Dépôt affiché le : **07/02/2022**
Demandeur : **TOTALENERGIES Solutions France**
Nature des travaux : **Mise en place de panneaux solaires sur le toit**
Sur un terrain sis à : **16 rue Renon à Vincennes (94300)**
Référence(s) cadastrale(s) : **Q 36**

ARRÊTÉ

de non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable
au nom de la commune de Vincennes

ARRETE N° 22-107

Le Maire de la Commune de Vincennes

VU la déclaration préalable présentée le 07/02/2022 par TOTALENERGIES Solutions France,
VU l'objet de la déclaration :

- pour la mise en place de panneaux solaires sur le toit ;
- sur un terrain situé 16 rue Renon à Vincennes (94300)

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

VU le Code du Patrimoine et notamment les articles L.621-32 et L.632-1,

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 30 mai 2007, modifié les 30 septembre 2009, 29 septembre 2010, 29 juin 2011, 18 décembre 2013, 29 mars 2016, 30 janvier 2017 et le 1er octobre 2019,

VU le règlement d'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) approuvé par délibération du conseil municipal du 25 septembre 2013,

VU l'avis favorable du service métropolitain de l'architecture et du patrimoine - pôle 94 en date du 16 février 2022,

ARRÊTE

ARTICLE UNIQUE

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée.

17 MARS 2022

Vincennes, Le
Charlotte LIBERT-ALBANEL

Maire de Vincennes
Conseillère Régionale d'Ile-de-France

